

BUREAU DE LA RÉDACTION, à La Haye, Lage Nieuwstraat, derrière le Prinsengracht (Noordzijde). BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES, Chez M. Van Weelden, Libraire, Spui, à La Haye. Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *franco de port*.

# JOURNAL DE LA HAYE.

DE L'ABONNEMENT. La Haye. Provinces. 1<sup>er</sup> an. 26 fl. 30 fl. 6<sup>es</sup> mois. 14 » 16 » 3<sup>es</sup> mois. 7 » 8 »

**LA HAYE 1<sup>er</sup> Avril.**  
C'est aujourd'hui que le gouvernement pourra avoir reçu les parties du royaume, les rapports des agents du résultat des souscriptions à l'emprunt volontaire et gratuit. Ce n'est donc probablement que demain que de toutes ces souscriptions sera publié, et on pourra alors se faire une idée de la somme que les citoyens ont voulu consacrer à l'emprunt volontaire et gratuit. Ce n'est donc probablement que demain que de toutes ces souscriptions sera publié, et on pourra alors se faire une idée de la somme que les citoyens ont voulu consacrer à l'emprunt volontaire et gratuit.

On écrit d'Utrecht en date du 30 mars que les souscriptions qui se sont effectuées chez l'agent du trésor de cette ville, s'élèvent à savoir :  
1° A l'emprunt volontaire. . . . . fl. 6,306,995.00  
2° Au don gratuit. . . . . 72,970.41  
Total. . . . . fl. 6,379,065.41

On écrit de Leide en date d'hier, que les employés de la maison de ville qui se trouvent pas dans la catégorie de contribuables ont néanmoins envoyé une somme de 156 fl. 25 c., comme don gratuit. Les ouvriers de la fabrique de M. M. Krantz et fils ont fait parvenir à l'agent du trésor la somme de fl. 424 et le personnel de la fabrique de M. Van den Berg fl. 650 comme dons gratuits. Les dons provenant de domestiques et d'ouvriers, etc., s'élèvent à peu près à 700 fl. Il est à remarquer que les gardes de nuit de Leide ont souscrit pour une somme de 500 fl. à l'emprunt volontaire.

On écrit d'Eindhoven 29 mars. C'est pour nous une grande satisfaction de pouvoir annoncer que presque tous les habitants de notre ville ont souscrit, soit à l'emprunt volontaire, soit au don gratuit, de manière qu'il y a chez nous peu de personnes qui n'y aient pas pris part; et si dans les autres villes du royaume la participation a été aussi générale qu'ici, on peut être sûr que l'emprunt sera rempli.

Nous apprenons avec regret que des affaires de famille, qui ne souffrent pas de retard, ont obligé Mme Gordon de nous quitter avant d'avoir pu donner ici le concert que nous avions annoncé pour la semaine prochaine. Toutefois, Mme Gordon se propose de revenir en Hollande pour la saison prochaine. Elle peut être certaine d'y recevoir tout l'accueil que mérite son talent distingué.

### Nouvelles des Indes-Orientales.

Les journaux de Java que nous venons de recevoir sont en date du 29 novembre et du 2 décembre. Ils contiennent un rapport du lieutenant de marine de premier grade J. W. Stokkum mandant le bateau à vapeur royal le *Phoenix* en date de Surabaya le 20 novembre, sur une nouvelle excursion contre les pirates. Le *Phoenix* ayant rencontré les brigands le 12 dans les environs de Sumanap, les a attaqués et est parvenu, après un combat qui n'a pas duré moins de cinq heures, à prendre six pirogues. Vingt pirates (parmi lesquels il y avait 6 hommes dont ils s'étaient emparés tout récemment et qu'ils avaient forcés à les accompagner) sont tombés entre nos mains. 70 ont perdu la vie dans le combat et plusieurs autres ont été grièvement blessés. Le commandant exprime sa satisfaction de la manière dont s'est conduit en cette occasion tout l'équipage de son navire. Une autre expédition a encore été entreprise par le résident de Riouw contre les pirates qui se tinrent dans les environs de Poeloe Pinang et dans la rivière Tougal près Djambie. Cette expédition a été moins heureuse que la première; toute-

fois elle a libéré 59 individus que les pirates ont tenus prisonniers, et brûlé un de leurs kampangs et plusieurs de leurs pirogues. Le 26 novembre, vers cinq heures du matin, on a entendu à Gardez et à Bandangs de forts bruits souterrains, et tout à coup on vit sortir du Goenoug Goentaer une colonne de feu qui s'éleva à une hauteur de 2 à 3 mille pieds. Cette colonne était tremblée de lave brûlante qui se répandait en grande quantité. Le vent qui heureusement soufflait O.-N.-O., a préservé le chef-lieu Gardez, mais dans la direction de Passiet et à Bandangs il y a eu une pluie de cendres qui était tellement forte que l'air s'élevait à une hauteur de 2 à 3 mille pieds. On croyait qu'il faisait nuit tellement les nuages de cendres étaient épais. Cependant ces cendres n'ont pas causé de dommages, occasionnés par un dommage aux cafiers; mais, on craint que si la pluie tombait beaucoup, ces cendres pourraient leur causer une épizootie.

Nous apprenons avec un vif plaisir que S. M. a daigné conférer au peintre J. J. Eeckhout le titre de chevalier de l'ordre du Lion-Néerlandais.

### Le commerce de la Belgique.

Le *Moniteur Belge* publie un aperçu général du commerce de la Belgique avec les pays étrangers pendant l'année 1843. Comparativement aux cinq années précédentes, le mouvement commercial s'est accru dans des proportions plus ou moins fortes en ce qui regarde les importations, les exportations, le transit et les entrepôts. Une seule exception est à constater: les mises en consommation n'ont été que de 216 millions en 1843, tandis qu'elles s'étaient élevées à 234 millions en 1842. La navigation belge, tant à l'entrée qu'à la sortie, a diminué de 17 p. 4. Le tableau que voici, que nous détaillerons ensuite, indique les principaux résultats:

	Moyenne de 1835 à 1842.	1842.	1843.
	millions.	millions.	millions.
IMPORTATIONS.			
Marchandises entrées,	253 5	288 4	280 2
Mises en consommation,	206 1	234 2	216 0
EXPORTATIONS.			
Marchandises belges et étrang.	193 2	202 »	200 0
Marchandises belges,	146 1	142 1	136 1
TRANSIT.			
Direct et par sortie d'entrepôt,	47 »	59 9	65 9
ENTREPÔTS.			
Valeurs entrées en entrepôt,	69 3	78 1	85 8

Le degré de chargement est exprimé par mille tonnes.  
NAVIGATION. A l'entrée. Nav. belges, 189; étrangères, 176. A la sortie. Nav. belges, 34; étrangères, 47.

On voit que les marchandises entrées en Belgique pendant l'année 1843, pour être déposées dans les entrepôts, pour être mises en consommation immédiate et pour le transit direct, excèdent de un million 800 mille francs celles de 1842. Les mises en consommation, par importation directe et par sortie d'entrepôt, ont diminué de 17 millions 600 mille francs; le café est à lui seul compris dans cette diminution pour une valeur de 16 millions 100 mille francs.

Les exportations générales ont augmenté de 20 millions, savoir: 14 millions pour les marchandises belges et 6 millions pour le transit. Voici maintenant les valeurs des principales marchandises mises en consommation:

	1843.	1842.	1843.	1842.	
	Millions.	Millions.	Millions.	Millions.	
Tissus draps,	26. 8	26. 3	Fils,	2. 2	2. 7
Café,	18.	34. 1	Potasses,	2.	2. 2

Le matin est arrivé en cette résidence S. A. R. madame la duchesse Albert de Prusse. S. A. R. est descendue au palais du *Pordeinde*.

On écrit de Nymègue: Nous apprenons avec plaisir qu'à l'exemple de notre ville, les communes des environs ont également souscrit à l'emprunt, et bien qu'on ne sache encore rien de positif sur le montant en général, nous croyons pouvoir assurer, dit le *Nymèghe Courant* que les souscriptions de notre arrondissement s'élèvent à plus d'un million de florins.

Le 29 mars. Ces deux jours-ci, notre public a été saisi d'un seul sentiment, celui de participer à l'emprunt volontaire; aussi avons nous la satisfaction de pouvoir annoncer que notre ville, qui ne compte que 13000 âmes, a contribué pour la somme de 877,700 florins à l'emprunt et pour 7,021 fl. 25 c. au don gratuit.

On écrit de Dordrecht que tous les habitants de cette ville, sans distinction de fortune, ont rivalisé pour participer à l'emprunt volontaire. La Société *Orange Nassau*, composée de membres faisant tous partie de la garde communale a souscrit pour 300 florins à l'emprunt volontaire; les ouvriers du port ont envoyé un don de 100 florins à l'agent du trésor; trois domestiques ont donné 60 fl., les ouvriers du bateau à vapeur, 33 fl. et 56 florins ont été envoyés par des particuliers.

On écrit de Rotterdam en date du 28 mars. Les cadets de la marine, établis chez nous, se sont conduits d'une manière digne de la Néerlande. Ils ont pris la sage et généreuse résolution de sacrifier au profit de la patrie une partie de l'argent destiné à leurs plaisirs. Chacun de ces jeunes gens a versé 20 florins, ce qui fait pour les 76 élèves une somme de 1520 florins envoyée comme don gratuit à l'agent du trésor.

L'agent du ministère des finances à Amsterdam annonce avoir reçu de nouveau la somme de 1996 fl. 60 c., provenant d'environ 200 différentes personnes, appartenant presque exclusivement à la classe de domestiques ou d'ouvriers.

### Recueil du Journal de La Haye. — 1<sup>er</sup> - 2 avril 1844.

## LA RECHERCHE DE L'INCONNUE. (1)

XIII.  
**Encore un Mercure.**  
Si quelque endroit de Paris peut donner une idée affaiblie de ce qu'était il y a deux siècles la place Royale, alors que les gens du bel air y avaient établi leur résidence, c'est à coup sûr la vaste et haute octogone qu'on nomme la place Vendôme. Maintenant que l'aristocratie a décidé de désert ce admirable et poétique quartier du Marais, incessamment envahi par le commerce de fabrication et par les pensionnats, cet autre genre de commerce; maintenant que nous voyons tomber tous les jours sous le marteau des démolisseurs les magnifiques hôtels séculaires où la noblesse de l'ancien régime s'établissait tout à son aise, et qu'à leur place s'élèvent les unes sur les autres, tantôt de cages superposées, toutes ces maigres bâtisses de plâtre et de bois qui entassent la population ainsi que les morts dans les catacombes, il n'y a plus en effet que la place Vendôme où l'on retrouve un faisceau de débris de l'ancien régime, splendides, aérées, telles, en un mot, qu'il les fallait pour loger les contemporains de Louis XIV. C'est là seulement sur cette place, doublement sacrée par le souvenir des magnificences architectoniques de Colbert et par une triomphale vouée à la gloire du plus illustre capitaine des Français, que l'on respire encore comme un parfum de grand siècle.  
C'est sans doute à cette double consécration qu'il faut attribuer le caractère de recueillement en même temps que de majestueuse tristesse qui règne dans cette enceinte; et dans tous ces gigantesques hôtels qui l'encadrent de tous côtés, on sent une sorte d'insuffisance, alors que tous les alentours, les rues, les boulevards sont pleins de tumulte et de bruit. On dirait qu'un cercle magique a été tracé tout autour de cet oasis de pierre, pour empêcher les rumeurs de la ville de venir troubler le silence de bronze qui sommeille debout sur le monument de ses aïeux.  
Sur cette place, le colosse a sa cour comme il l'avait, au temps passé,

aux Tuileries, à Saint-Cloud, à Fontainebleau, partout où il lui plaisait de trôner, et comme au temps passé, la richesse, la naissance, la beauté, l'esprit, le pouvoir, la gloire des armes, toutes les supériorités, en un mot, devant lesquelles s'incline le monde, sont là groupées elles-mêmes aux pieds de Napoléon. Rien ne manque à ce congrès, ni les ministres, ni les ambassadeurs, ni même les personnes royales.

Pendant que l'aristocratie dorée déploie tout le faste de son opulence, l'aristocratie née étale auprès d'elle, avec un juste orgueil, le blason des Richelieu et des Villars; un peu plus loin, le drapeau tricolore flotte à l'entrée de deux hôtels presque contigus: l'un est celui où les gardes des sceaux se drapent dans les plis de leur sarras; dans l'autre, on voit souvent quelque vieux compagnon d'armes du grand capitaine lever en tremblant les yeux sur son effigie. Du même côté, l'un des membres de la maison régnante de Wurtemberg est venu fixer ses pénates. Vis-à-vis et à l'occident de la place, s'élevait, il n'y a pas longtemps encore, dans la félicité et l'abandon, une femme qui jadis avait tenu le sceptre de la beauté. Sans parler de bien d'autres, à l'un des angles de cette place, on peut voir encore apparaître derrière les vitres de son entresol la figure pâle et railleuse de cet aventurier gentilhomme, dernier héritier peut-être de l'esprit et des manières d'une certaine portion de la noblesse du dix-huitième siècle, dernier ami sans doute qui soit resté vraiment fidèle au prince de Talleyrand, et qu'on retrouve mêlé, lui-même, agent plus ou moins occulte, à tous les grands événements qui ont agité l'Europe depuis un demi-siècle. Enfin, c'est sur cette place que l'aigle russe, cette aigle qui couvre aujourd'hui de ses ailes déployées le vieux monde d'Asie et une si notable partie du jeune monde d'Europe, est venue établir son aire diplomatique en face des aigles impériales qui gardent la colonne. Il y a d'étranges rapprochements!

Il était environ cinq heures et demie du soir lorsqu'une calèche, traînée par deux chevaux pleins de longue et dont le mors était couvert d'écume, s'arrêta devant un hôtel situé à gauche de la place Vendôme en allant vers le jardin des Tuileries et presque en face de celui qui occupe l'ambassade russe. Le valet de pied ouvrit la portière, et une jeune femme, vêtue d'une robe de velours noir surmontée d'un riche manteau d'hermine, descendit de la voiture et entra rapidement dans l'hôtel, puis la calèche repartit.

Presque au même instant, un cavalier, monté sur un cheval gris pommelé, arrivait au grand trot sur la place et s'arrêtait devant l'hôtel où il venait de voir entrer la jeune femme. Ce cavalier, qui était pâle et haletant, se posta devant la porte-cochère et se mit à contempler cette masse imposante de pierre, en ce moment encore faiblement éclairée par les rayons du soleil couchant. A voir l'expression de son regard, on eût dit qu'il espérait que, grâce au secours de quelque nouvel Asmodée, ces pierres allaient s'entr'ouvrir et lui laisser voir ce qui se passait dans l'intérieur du bâtiment.

Il fut distrait de sa contemplation par cette apostrophe que répétaient à plusieurs reprises deux voix bien distinctes: « Gare! gare donc! » Et comme il se mettait en devoir de faire reculer son cheval pour faire place à un élé-

gant briska auquel il venait de s'apercevoir qu'il barrait le passage, celui qui occupait ce léger véhicule s'écria:

— Eh mais, je ne me trompe pas, c'est M. Arthur d'Escorailles! Ah ça, qu'est-ce que vous faites donc là, mon cher? Est-ce que vous étudiez l'architecture, ou bien avez-vous reçu mission de m'empêcher d'entrer?  
— Pas précisément, monsieur de Sainte-Fare, répondit notre héros, quelque peu confus de se trouver ainsi pris en flagrant délit.  
— Ma foi, reprit le marquis, je vous trouve à propos, car j'ai des reproches à vous faire pour m'avoir planté là, comme vous l'avez fait au bal de l'Opéra. Je vous ai attendu une bonne partie de la nuit et j'ai fini par soucher tant seul, pendant que monsieur... Oh! est-ce ainsi qu'on agit avec ses amis?  
— Comment tout seul? Mais qu'avez-vous fait de votre domino?  
— Ma foi, il m'a bel et bien lâché pied.  
— Tout comme je mien.  
— Ah! bravo! bravo! alors je n'ai plus rien à dire. Touches là, mon cher, nous sommes à deux de jeu.  
— Non pas, car vous n'avez pu retrouver le vôtre, tandis que moi...  
— Eh bien! que vous est-il arrivé à vous?  
— Figurez-vous, mon cher monsieur de Sainte-Fare, que j'ai retrouvé mon domino tout-à-l'heure au bois de Boulogne, que j'ai été assez heureux pour lui rendre un signalé service, que... mais j'en aurais trop long à vous raconter; qu'il vous suffise de savoir que ce domino vient d'entrer dans votre appartement lequel vous me voyez arrêté.  
— Pas possible! oh! c'est ravissant, ma parole, d'avoir retrouvé votre domino à qui appartient cet hôtel?  
— Non, ma foi.  
— C'est à ma tante, mon cher, à ma respectable tante, la chanoinesse de Sainte-Fare. Ah! je suis, parbleu! curieux de savoir quelle est la personne de sa société qui a une si jolie jambe et qui a couru les bals de l'Opéra. J'ai déjà des soupçons et je me tromperais fort si... Mais il y a un moyen de les éclaircir sur-le-champ. Vous dites que la personne en question est entrée dans l'hôtel, il n'y a pas longtemps; j'ai fait appeler le concierge, et nous saurons positivement à qui vous avez affaire.  
— Oh! de grâce, monsieur, n'en faites rien, je vous en supplie.  
— Allons donc! vous méfiez-vous de ma discrétion, ou bien dois-je croire que vous voulez ménager une personne qui, entre nous soit dit, ne se ménage guère elle-même? Vous êtes un enfant, mon cher monsieur d'Escorailles; laissez-moi faire et rapportez-vous-en à moi. Holà! hola! Fleury! venez, j'ai à vous parler.  
A la voix du marquis, on vit apparaître sur le seuil de l'hôtel un grand et gros gaillard d'une cinquantaine d'années, à la face rubiconde, pourvu d'une panse et d'un triple menton, l'un et l'autre rempli de majesté, et auquel il ne manquait absolument qu'un baudrier et une hallebarde pour constituer le suisse le mieux conditionné. Cet homme ôta vivement et respectueusement sa casquette, et s'inclinant avec une humilité presque servile, indiqua certain de

(1) Voir le Journal de La Haye d'hier.

Laines, 15. 3	16. 2	Indigo, 1. 8	2. 7
Grains, 13. 7	13. 4	Mercerie, 1. 7	1. 7
Tabacs non fabriqués, 13. 15	14. 2	Lin, 1. 6	1. 7
Sucres bruts, 12. 9	15. 7	Soies écruës, 1. 4	1. 2
Graines oléagineuses, 12. 6	11. 4	Huile d'olive, 1. 4	1. 5
Vins, 163. 9	143. 9	Poissons, 1. 3	1. 2
Sel brut, 4. 5	7. 4	Habitemens, modes, 1. 2	1. 4
Bois de construction, 4. 1	3. 5	Résineux, 1. 1	1. 5
Cuir, 4. 1	3. 9	Beurre, 1. 1	0. 8
Calamine, 4. 1	4. 5	Horlogerie, 1. 1	1. 1
Tourteaux, 3. 5	2. 6	Autres articles, 35	40. 1
Riz, 2. 5	2. 2		
Bestiaux, 2. 1	2. 6	Totaux, 216. 6	234. 2

Il n'est pas moins intéressant de connaître dans quelles proportions les marchandises belges ont été exportées. On va voir que, comparativement à 1842, les variations ont été peu importantes, à l'exception toutefois des tissus de lin, qui ont diminué, et des draps, du lin, des fontes, des machines mécaniques, des fils de lin, des bestiaux et des chevaux qui ont augmenté.

1843. 1842.		1843. 1842.	
Millions.		Millions.	
Tissus de lin, de chanv., 19. 4	21.	Tabacs, 2.	1. 9
Cha. bon de terre, 16. 3	15. 2	Dentelles et tulles, 2.	1. 9
Draps, 15. 8	14.	Epoques à tan., 1. 9	1. 9
Sucres raffinés, 12. 8	12. 2	Laines en masse, 1. 5	1. 4
Lin, 7. 5	6. 3	Charbon de bois, 1. 4	1. 5
Quercus, 6. 6	5. 2	Huile de graines, 1. 3	0. 3
Machines et mécaniq., 6. 1	3. 4	Bois de construction, 1. 2	1. 5
Verreries, 5. 9	6.	Livres, 1. 1	0. 9
Tissus de coton, 5. 6	5. 3	Grains et farines, 1. 1	0. 8
Fil de lin, 5. 3	3. 6	Chaux, 1. 1	1. 6
Bestiaux, 5. 1	3. 6	Tissus de laine, 1.	1. 3
Zinc, 4. 7	4.	Beurre, 0. 8	0. 9
Chevaux et poulains, 3. 5	2. 5	Pierres, marbre, 0. 8	0. 7
Clous de fer, 2. 7	2. 5	Autres articles, 19.	19. 7
Armes, fusils, etc., 2. 6	2. 5		
		Totaux 156. 1	142. 1

### Affaires d'Italie.

Il paraît certain que l'on a beaucoup exagéré la gravité des troubles qui ont éclaté en Italie. Quelques désordres ont eu lieu, en effet, dans la Calabre méridionale. Une bande de soixante à quatre-vingts individus armés s'est portée sur la ville de Cosenza, qui, bien qu'étant un chef-lieu de province, n'avait pour toute garnison qu'un officier et quinze hommes.

Pendant que l'intendant de la ville faisait mettre la garde urbaine sous les armes, cette petite troupe tint tête aux rebelles, dans la lutte qui s'engagea, quatre gendarmes et l'officier commandant, qui était le fils du célèbre métaphysicien, Galuppi, furent tués. Néanmoins les insurgés, après avoir perdu quatre hommes, se débandèrent et prirent la fuite devant la milice qui arrivait aux cris de *vive le roi!* Des désordres de même nature ont éclaté en même temps sur plusieurs autres points, entre autres à San Giovanni dans la même province, où un juge de paix a été tué. Le cour de Naples a reçu le 18, à Caserte, la nouvelle des événements de Cosenza. Des troupes ont été expédiées immédiatement pour cette ville, où elles ont trouvé l'ordre complètement rétabli.

La nouvelle des troubles de Cosenza n'a produit que peu d'effet à Naples. Mais des arrestations que le gouvernement a cru devoir faire y ont causées une assez grande sensation. Parmi les personnes arrêtées on compte deux neveux du général Pepe; un avocat, M. Rozelli, qui occupait des fonctions publiques; un fils du baron Poerio, et quelques autres citoyens marquans. Le marquis del Carretto, ministre de la police, qui était dans les Abruzzes quand le mouvement de Cosenza a éclaté, est revenu sur-le-champ à Naples.

On avait d'abord cru que ces troubles devaient être attribués à la condition misérable de la population. Il paraît en effet que la détresse est extrême dans les provinces. Mais il semble certain aujourd'hui que quelques personnes bien vêtues ont été vues au milieu des insurgés, qu'on a proferé le cri de *vive la liberté!* et que le drapeau tricolore de la Jeune Italie a été déployé; en outre la simultanéité avec laquelle plusieurs mouvements ont éclaté sur des points différens, donne lieu de supposer qu'ils se rattachaient à un plan général. Les événements arrivés récemment dans les états romains avaient déjà signalé la résurrection d'espérances chimériques, et attiré l'attention sur les associations secrètes et les menées des réfugiés dans divers pays. Il avait même été dit qu'un mouvement général avait été con-

certé pour le mois d'avril, et c'est peut-être ce projet dont il faut voir dans les troubles de Cosenza un avortement anticipé. On ne saurait considérer ces nouvelles tentatives qu'avec le sentiment le plus pénible. Elles sont d'autant plus inusées qu'elles sont manifestement sans espoir.

La Gazette d'Augsbourg assure que la Jeune Italie, dont le siège est à Londres, et la société des Fédérés, établie à Paris, et qui depuis longtemps étaient en désaccord, se sont récemment réconciliées. L'une et l'autre ont, paraît-il, envoyé de nombreux agents dans l'île de Corse, en Sicile et sur plusieurs points de l'Italie.

La Hesse-Electorale, qui jusqu'ici n'avait construit aucun chemin de fer, est enfin sortie de son inaction, et bientôt elle aura, comme la plupart des états d'Allemagne, son système de voies ferrées. Un projet de loi présenté à ce sujet aux états par le gouvernement a été adopté; un emprunt de six millions de florins sera contracté pour faire face aux dépenses que ces travaux nécessiteront.

— La seconde chambre du duché de Bade vient de voter à l'unanimité un projet de loi relatif à l'augmentation de traitement des instituteurs. La nouvelle loi fixe à deux cents florins le minimum de traitement, non compris le domicile et le minerval.

### Faits Divers.

On écrit de Paris au Times: « Le projet de loi relatif à l'exécution de la convention de pêche, conclue entre l'Angleterre et la France, sera bientôt présenté à la chambre des députés. Il aurait été déjà soumis à la législature sans quelques points secondaires qui restaient à régler. Un des articles de la convention stipule que le meurtre et d'autres crimes dont connaissent les cours d'assises, doivent être jugés suivant les règles ordinaires des deux pays. Le gouvernement français objecte à cette clause que le code pénal ne punit pas l'homicide lorsqu'il est commis sur un étranger en dehors des limites du territoire national. Dans ce cas, le meurtre commis par un pêcheur français sur un Anglais, dans de telles circonstances, demeurerait impuni. Le gouvernement français veut combler cette lacune de son code et il se propose d'introduire dans le bill une clause à cet effet, à la condition que l'Angleterre adoptera le principe de réciprocité. »

— On a reçu de Smyrne la nouvelle affligeante de la disparition du fils de l'amiral autrichien Bandiera. Il a quitté son bord où il était officier, emmenant avec lui son domestique et emportant une partie de son linge. Jusqu'ici, les recherches les plus actives ont été faites sans aucun succès. Ce coup de tête qu'on ne peut s'expliquer est d'autant plus surprenant, que cet officier était marié et avait passé l'âge de la fougue de la jeunesse qui produit d'ordinaire ces travers.

— Dans un procès récent où se discutaient, devant la cour royale de Paris, les différens modes d'embaumement pratiqués aujourd'hui, M. Em. Arago, avocat de M. Gannal, a présenté, touchant l'emploi de l'arsenic, des considérations générales qu'il nous semble utile de recommander vivement à la sollicitude de l'autorité.

Une dissolution d'arsenic injectée dans les veines, et pénétrant ainsi dans toutes les parties du corps, dans l'estomac dans les entrailles, rendrait à jamais impossible, a dit M. Arago, la découverte des empoisonnemens. On trouver, en effet, la preuve et les traces de ces assassinats, quand les coupables prévoyans auront fait embaumer leurs victimes avec le même poison qui les aura tués! Les chimistes experts ne sauront jamais distinguer le liquide des assassins, du liquide des embaumeurs, et les crimes les plus atroces resteront impunis, et cette impunité, assurée par avance, engendrera de nouveaux crimes.

**Courage et sang-froid d'un curé.** — On nous communique une lettre particulière qui contient de fort longs et fort curieux détails sur la conduite pleine de courage et de sang-froid d'un bon curé de campagne, qui, à lui seul, s'est débarrassé de trois scélérats qui en voulaient à sa vie et à son argent.

Dans un petit presbytère du département des Landes, éloigné de toute maison habitée, vivait, avec sa ménagère, le curé du

lieu, homme fort digne et fort charitable. Un soir, vers la fin du mois, trois individus d'assez bonne mine viennent frapper à sa porte et lui demander l'hospitalité. Il les accueille; mais, lorsqu'ils se sont assis, ils regardent autour d'eux et se regardent l'un l'autre et celui de sa servante, il leur indique une auberge, située à une distance, et où ils pourront trouver un gîte. Selon ces étrangers, il n'y avait plus qu'une petite difficulté: c'est qu'ils étaient sans argent. Qu'à cela ne tienne, reprit le curé en mettant trois francs dans la main de celui qui portait la parole au nom de l'un d'eux, il leur indiqua l'auberge, et ils furent rejoindre après de nombreux remerciemens.

Une heure après, on frappe à la porte du presbytère, c'est un de ces étrangers qui revenait, parce qu'on n'avait pu lui laisser coucher dans l'auberge, fort encombrée, que ses deux camarades. Il demandait pour lui un petit coin, afin de passer la nuit. Ce petit coin, répondit le curé, ce sera la moitié de mon lit. Il appelle sa servante, en lui donnant l'ordre de dédoubler sa couche et de monter un lit de sangle dans la salle à manger, tenant à sa chambre. Ses ordres furent bientôt exécutés, et l'étranger put se retirer dans sa chambre à coucher improvisée.

Quelques heures se passent; le curé lisait tranquillement près de son feu, quand la porte de communication s'ouvrit tout à coup. C'était l'étranger. Il entre armé de son poignard et son pistolet qu'il appuie sur la poitrine du curé en lui demandant de l'argent. « Vous vous adressez bien mal, mon ami, répondit sans s'émouvoir le curé, je n'ai que fort peu d'argent, mais prenez la clé, ouvrez ce secrétaire et prenez tout, vous serez pas bien riche. » Le voleur se saisit de la clé; mais ne pouvant l'introduire assez vite dans la serrure, il dépose son pistolet pour s'éclairer avec la lumière. Le curé le suit de l'œil, profitant d'un moment favorable, saute sur le pistolet et étend le misérable à ses pieds. Le bruit de la détonation, qui était sans doute le signal, attire les camarades de ce malfaiteur, qui cherchent à enfoncer la porte. Alors le curé, s'armant de son fusil, donne deux coups, se place vis-à-vis de l'entrée. La porte béante, et le coup de feu, dirigé d'une main sûre, fait tomber le premier qui se présente; l'autre veut fuir, mais un second coup ne lui donne pas le temps. Il tombe mort sur la place.

Le curé, au milieu de ses trois victimes, recharge son fusil, se dirige chez le maire, où il fait sa déclaration.

Le surlendemain, le curé célébrait un service pour le repos de l'âme de ces trois misérables, dont il recommandait l'âme à Dieu, en leur pardonnant le mal qu'ils avaient voulu lui faire, et procédait lui-même à leur enterrement.

Quelques jours après un si long et si pénible effort, vivement éprouvé par cette horrible catastrophe, il crut son caractère de prêtre compromis et consulta son évêque, qui s'empressa de le mettre en paix avec sa conscience.

Toutefois, tant d'émotions paraissent avoir agi sur son moral, et, dans ses fréquentes insomnies, il ne voit que poignards, armes à feu, sang et carnage.

— Un phénomène fort curieux a eu lieu dans la nuit de vendredi dernier, dans le domaine de Glaston: une énorme quantité de terre, trois acres de terre et de roche, avec quarante pieds de chêne, s'est affaissée dans une vallée: plusieurs arbres sont restés debout. Le terrain présente des excavations curieuses. Cet accident de terrain a été produit par l'humidité; il a donné lieu à des bruits de tremblement de terre.

— On lit dans le Journal du Commerce d'Anvers:

On nous communique un fait assez curieux pour être rapporté; nous pouvons en garantir l'authenticité. On a fait la marque que dans la commune de Boom, province d'Anvers, petite ville d'environ huit mille âmes, le bourgmestre exerce la profession de mœnier; le receveur communal est boulanger, le secrétaire, fils de boulanger; l'employé de l'état-civil, fils de boulanger; une femme chargée de nettoyer les bureaux de l'administration communale est fille de boulanger; enfin les deux facteurs de poste aux lettres, dont l'un est boulanger et l'autre marchand de pain! Mais là ne s'arrête pas encore cette avalanche de boulangers; la place de commissaire de police est vacante et la régence vient de proposer ses candidats dont le premier est fils de boulanger. D'où l'on pourrait conclure que la profession de boulanger est absolument nécessaire pour occuper une place quelconque dans l'administration communale de Boom, si l'on ne se rappelait que M. le bourgmestre est mœnier.

l'arrogance qu'il était habitué à déployer envers ses inférieurs: — Que vous venez de me faire dire par votre valet? — Monsieur, balbutia de nouveau d'Escorailles, monsieur, de grâce! — Monsieur Fleury, répéta-t-il à moitié avec un impertinable sang-froid, est-il déjà arrivé beaucoup de monde chez ma tante? — Pas encore, M. le marquis. — Quelle est la dernière personne arrivée? — C'est M. le commandeur d'Argy, monsieur le marquis. — Monsieur Fleury, vous ne savez pas ce que vous dites; je ne vous parle pas des hommes, je vous parle des femmes. — Pardon, monsieur le marquis, pardon. Alors, je sais qui c'est. — Eh bien, acronchez donc vite. — C'est madame la vicomtesse douairière de Saint-Florent, monsieur le marquis.

— Laissez donc! vous divaguez. La douairière a soixante-dix ans. — Je ne dis pas le contraire, monsieur le marquis.

— Allons! retirez-vous, mons Fleury, je vois que vous faites assez mal votre service, et je gage qu'au lieu de garder votre porte, vous êtes encore à bavarder et à boire avec les gens à la cuisine. Prenez garde que je ne vous fasse congédier.

Il faut croire que mons Fleury se sentait un peu véreux dans cette circonstance, car il s'empressa de frayer sa révérence et de rentrer dans sa loge. Aussi bien, plusieurs voitures arrivaient en ce moment devant l'hôtel, amenant, selon toute apparence, des convives; car le jour baissait sensiblement, et l'heure du dîner approchait. Le marquis de Saint-Fare, qui était demeuré dans son brika pendant toute la durée du dialogue qui précède, en descendit, et ayant ordonné à l'un de ses gens de tenir le cheval d'Arthur, il invita ce dernier à mettre également pied à terre, et l'emmena à l'autre bout de la place. Là, tous deux se promènèrent durant quelques instans, bras dessus, bras dessous, en causant familièrement, mais à mi-voix. Voici, à peu de chose près, quelle fut leur conversation:

— Savez-vous, mon cher, dit le marquis, que je ne suis pas moins intrigué que vous de ce qui vous arrive et que je donnerais... Oh! ma foi, je donnerais bien un de mes chevaux pour savoir quelle est celle de nos dames à qui vous avez tourné la tête. Et tenez, il me vient une idée. C'est aujourd'hui mercredi, le jour de réception de ma tante. Nous dînons assez généralement ce jour-là chez elle, à peu près en famille, une demi-douzaine d'antiquités de ses amies et une douzaine de cousins, neveux et nièces (Oh! les nièces! les nièces!) Voilà le menu. Le soir, il y a quelques personnes; on joue le whist, le reversis, voir la bouillotte, et ces dames font de la musique et dansent quel que quadrilles quelques valse au piano, quand il y a un contingent raisonnable de jeunes premiers. Venez ce soir, à neuf heures, si vous n'avez rien de mieux à faire, et je vous présente. Hein, qu'en dites-vous? c'est à charge de revanche, bien entendu.

— C'est en vérité je ne sais si je dois... et puis cette dame n'est peut-être

pas de la société de Mme la chanoinesse de Sainte-Fare. D'autres personnes que Mme votre tante habitent l'hôtel, sans doute.

— En aucune façon. Oh! vous ne connaissez pas ma tante la chanoinesse! Elle se croirait déshonorée d'avoir des locataires.

— Alors c'est peut-être une simple visite. Qui sait si, pendant que nous nous promènerons, cette dame n'est point déjà partie.

— C'est possible; mais vous savez le proverbe: Qui ne risque rien n'a rien. C'est à vous de voir si vous voulez risquer. Ce sera d'ailleurs une occasion pour moi de vous présenter à ma femme, ce que je n'ai pu faire jusqu'à présent, à mon grand regret et au sien. Allons, mon cher, décidez-vous!

— Permettez-moi de ne prendre à ce sujet aucun engagement, car je suis attendu ailleurs.

— A votre aise! Si vous venez, vous serez la très-bien venu, n'en doutez point. Bien que ma tante la chanoinesse ne lise point de romans et qu'elle n'aille jamais au spectacle, elle sait du moins votre nom et vous accueillera à merveille, car je me suis laissé dire que dans sa verte jeunesse elle aimait beaucoup les beaux esprits. Oh! il se fait tard; je vous laisse. Tenez, voici justement la voiture de ma femme qui entre dans l'hôtel. Je vais aller offrir mon bras à Mme de Sainte-Fare pour monter l'escalier. Oh! je suis très-conjugal, quand je m'en mêle. Il est vrai que cela m'arrive rarement. Bonsoir donc, et à bientôt, j'espère.

En parlant ainsi, le marquis prit congé d'Arthur, qui, remontant aussitôt sur son cheval, piqua des deux dans la direction du boulevard et rentra chez lui plus perplexé qu'il n'était.

Il lui fallut passer la soirée rue des Cinq-Diamans, ainsi qu'il l'avait promis à son ami Polydore Durandin; ou bien profiterait-il de l'offre que lui avait faite son autre ami le marquis Henri de Sainte-Fare? Telle était l'incertaine question qu'il s'adressait sans pouvoir parvenir à la résoudre. Si d'un côté, il comprenait qu'après le message que Laure lui avait adressé, il lui était difficile de ne point aller lui en accuser réception, de l'autre il se sentait attiré par une puissance presque irrésistible vers la place Vendôme, où il devait trouver la clé de bien des énigmes. A commencer par l'antiquaire Sellan qu'il avait rencontré, certain soir, à domicile, jusqu'à l'accueil plein de froideur qu'on venait de lui faire, après avoir contracté envers lui une nouvelle dette de reconnaissance.

Allons, s'écria-t-il tout à coup en abandonnant le plus moelleux fauteuil garné qui soit jamais sorti des mains d'un tapissier, c'est décidément la fatalité qui s'en mêle! Laure, Laure, pardonnez-moi; de tout mes efforts à la vie de garçon, et une fois votre mari, je vous jure une fidélité à toute épreuve; mais il faut décidément que je sache à quel point m'en tenir ce soir sur le compte de votre amie, la belle Marguerite de Cantoinet.

Et dessus, il alla se placer devant son bureau et griffonna à la hâte un billet des plus tendres en réponse à celui de sa fiancée; puis il se mit à sa toilette. Il n'avait pas encore achevé cette tâche délicate lorsque, fidèle à la parole qu'il avait donnée le matin, Durandin entra.

— Ouf! s'écria-t-il en s'essuyant le front, moi qui croyais être en retard!

Ah ça, il me semble que tu fais de grands préparatifs pour la rue des Cinq-Diamans: tu iras au bal chez les ministres que tu n'en feras pas davantage. Diable! diable! tu veux donc éblouir le papa Rieublanc et sa demoiselle ce soir?

— Mon cher Durandin, balbutia le romancier avec un peu d'embarras, c'est que j'ai une visite indispensable à rendre ce soir, une visite que j'aurais tout fait oubliée et qui me prive du plaisir de l'accompagner.

— Comment! comment! Mais on t'attend, j'ai prévenu, on nous attend tous les deux, et le papa Rieublanc a commandé des beignets et des crêpes.

— Que veux-tu, mon pauvre Durandin! tu en seras quitte pour manger me par.

— C'est cela, et pour me donner une indigestion! nenni, nenni!

— Tu en feras ce que tu voudras, mais il faut pourtant que tu me rendes un service, c'est de m'excuser auprès de Mlle Laure et de son père.

— Ah bien! voilà une belle commission que tu me donnes là! T'excuses-t'excuser! Que veux-tu que je leur dise?

— Tout ce que tu voudras.

— Mais je ne suis pas content, moi; je ne suis pas faire des romans.

— Durandin, je compte sur ton amitié pour cela, et puis aussi pour remettre secrètement, tu entends? à Mlle Laure ce petit billet que je viens de te présenter.

— En voici bien d'une autre! Eh quoi! tu veux que je reprenne mon métier de Mercure, moi qui viens justement de mettre à la porte le petit clerc, parce qu'au lieu de faire les courses de l'étude, j'ai découvert qu'il s'en allait porter les billets doux du second et du troisième clercs à une confisquie de la rue des Lombards et à une lingère de la rue de la Ferronnerie! Non, d'Escorailles, c'est impossible! Je me révolte, à la fin. Je mangerais les beignets, les crêpes même pour l'être agréable, mais je ne changerai point ma conscience en poulet.

— Durandin, mon cher Durandin, encore ce serais, et ce sera le dîner.

Durandin aimait trop sincèrement d'Escorailles, pour résister longtemps à une de ses prières. Aussi finit-il par mettre dans sa poche le coupable message, qu'il emporta tout en poussant de gros soupirs en avançant le long du chemin.

— Ah! si la chambre des notaires le savait!

Une demi-heure après cette entrevue, Arthur entra dans l'hôtel de Mme la chanoinesse de Sainte-Fare. Comme le cœur lui battait en montant les escaliers de pierre qui conduisaient à l'appartement de cette dame! Il sonnait, fin, on lui ouvre, et après avoir traversé plusieurs pièces fort spacieuses, à la suite d'une façon de majordome, celui-ci lui demanda qui il était, et...

— Je n'ai pas l'honneur d'être connu de madame la chanoinesse, dit-il, et je désirerais d'abord parler à son neveu, M. le marquis de Saint-Fare. Veuillez l'avertir.

## EXTERIEUR.

### BARBARIE.

18 mars. Suivant des rapports de Tunis en date du 27 mars, trois navires de guerre sardes avaient été signalés en ce port de mer. Mais comme ils ne mirent pas à l'ancre, on ne savait qu'ils n'avaient été préalablement chargés de l'observer ou d'effrayer le bey. On s'attendait néanmoins à l'arrivée de toute l'escadre sarde destinée à faire le blocus. De plus, le bey arme toujours avec le plus grand zèle, et on le voit résolu à faire la plus opiniâtre résistance. Il avait donné satisfaction au gouvernement napolitain sur ses menaces au sujet des dépenses qu'il avait souffertes le vice-consul napolitain; cependant on dit qu'il régnait encore à cet égard des différends qui paraissent prendre une fâcheuse tournure pour le bey.

Un autre côté, on écrit de Tunis, le 6 mars: « Le bey vient de publier pour Malte un bâtiment de guerre qui doit servir de courtage jusqu'à Tunis à l'envoyé turc qui est spécialement chargé de terminer le différend entre la Sardaigne et Tunis. La disposition d'esprit où semble être actuellement le bey, ne fait pas croire qu'il n'aura pas de grands efforts à faire pour amener une conclusion pacifique qui serait dans l'intérêt des deux

### PRUSSE.

20 mars. Cet avant-midi notre ville a été inquiétée par un troupeau de 5 à 700 ouvriers du chemin de fer, qui, après avoir quitté leurs travaux, ont pénétré dans la ville et se sont portés devant le château royal, le siège du gouvernement. On leur a signifié qu'ils pouvaient adresser leur plainte par des députés, mais que les autres fussent à se séparer et à reprendre leur travail. Environ 20 hommes ont été choisis comme députés. La multitude a déclaré ne pas vouloir bouger de la place que les députés ne fussent revenus sains et saufs. Ce vœu remplit, ils se sont dispersés avec calme.

Cette agitation est fondée sur le désir qu'ont les ouvriers du chemin de fer de recevoir une augmentation de paie proportionnée à la longueur croissante des jours, savoir, 10 silbergros par jour au lieu de 8. Cette demande paraît d'autant plus raisonnable que, sur d'autres sections de la même voie, elle a été remplie samedi passé. Quant à la nôtre, on avait résolu d'augmenter la paie à partir de samedi prochain; mais dans leur impatience à cet égard, ces gens avaient pris la peine bien superflue de venir à Liegnitz.

### ALLEMAGNE.

La Gazette Universelle d'Augsbourg publie le tableau des recettes de l'union douanière allemande pour l'année 1843. En 1842, la recette brute des droits d'entrée, de transit et de transit a été de 25,665,000 thalers, c'est-à-dire de 2,427,000 thalers de plus qu'en 1842, sans que la population de l'union ait augmenté en 1843 par l'accession d'autres états. Dans cette somme, les droits d'entrée figurent pour 24,680,000 thalers, ceux de sortie et de transit pour 985,000 thalers.

Les frais pour la perception des droits et l'entretien des douaniers pendant l'année 1843 ont été au chiffre de 2,447,000 thalers. Ainsi le total de la recette brute de 1843, réparti sur toute la population, donne par tête 27 silbergros 11 pfennig, tandis qu'en 1842 cette répartition a donné 24 silbergros 10 pf.; en 1841 23 silbergros 9 pf.; en 1839, 22 silbergros 6 pf.; en 1838, 23 silbergros 3 pf., et en 1837, 20 silbergros 5 pf.

On ne sait pas encore pour le moment comment se répartit le produit sur les divers articles; toutefois d'après les expériences des dernières années, on ne saurait douter qu'il ne faille attribuer à la plus forte consommation des denrées coloniales et à une plus grande importation de demi-fabricats, qui ont mis en œuvre dans les états de l'union.

La recette toujours croissante de l'union est un phénomène très-rejoignant, parce qu'elle témoigne d'une plus grande consommation et d'un développement industriel de plus en plus progressif.

Sans doute, l'on se souviendra encore des craintes que l'on avait conçues sur les résultats financiers de l'union lors de l'accession de la Saxe, de la Thuringe et des états de l'Allemagne méridionale; l'on croyait alors que la diminution de la contrebande et des frais pour la surveillance des frontières, après que le territoire de l'union aurait été plus arrondi, ne serait pas assez considérable pour compenser le déficit qui résulterait de l'affranchissement des droits pour un grand nombre d'articles provenant de ces mêmes états. Ces craintes ont été généralement dissipées par les brillants résultats que nous venons d'indiquer, et aucun des états de l'union douanière, la Prusse et la Bavière tout au plus exceptées, ne pourrait obtenir par ce système de douanes en propre de plus favorables résultats, sans que les avantages de l'union sous le point de vue de la politique et de l'économie nationale.

### PORTUGAL.

Lisbonne, le 17 mars. — La ville est tranquille, cependant des discussions importantes ont eu lieu pour voter des adresses à la reine dans le but de réclamer la destitution des ministres dont la présence au pouvoir menace d'amener la guerre civile. Jusque-là on ne semblait pas compter sur les résultats de ces démonstrations.

Un motif qu'aujourd'hui les insurgés sous les ordres du général Almeida, tiennent encore dans Almeida, faisant tous les préparatifs d'une rude défense; de leur côté les généraux des divers corps des troupes royales ont fait leur jonction et établi un blocus très-rigoureux, au moyen duquel ils ont intercepté toutes les communications des assiégés avec la campagne. Par suite, le gouvernement, n'ayant plus d'artillerie que leur offrait le commandant de Ciudad Rodrigo, et ils attendent toujours pour commencer le siège les convois d'Oporto. Jusqu'à cette heure il n'a pas été tiré un coup de feu entre les deux partis. L'insurrection de Coimbra n'a pas eu de suite.

## ANGLETERRE.

LONDRES, 29 mars. M. Harris, candidat conservateur, a été élu membre de la chambre des communes pour le bourg de Christchurch par 180 voix contre 84, qui ont été données à son concurrent William Tice, candidat libéral.

— Hier, la grande démonstration des repealers de Liverpool a eu lieu dans l'amphithéâtre de cette ville. M. O'Connell, qui avait été invité à cette réunion, a été reçu avec les mêmes témoignages d'enthousiasme que sa présence excitait l'année dernière aux meetings populaires de sa patrie. Dans le discours qu'il a prononcé pour remercier l'assemblée de l'accueil flatteur qu'elle lui faisait, M. O'Connell a affirmé qu'il allait se rendre prochainement en Irlande pour attendre son jugement; mais qu'il reviendrait bientôt et qu'il parcourrait l'Angleterre avec 20 ou 30 de ses amis pour provoquer des pétitions et des adresses demandant la mise en accusation des ministres.

— Lord Palmerston a de nouveau saisi la chambre des communes, d'une motion sur le maintien des traités relatifs au droit de visite. Cette motion est ainsi conçue: Présenter une humble adresse à la reine pour assurer sa majesté que ses fidèles communs partagent l'horreur qu'éprouve le peuple anglais pour la traite des esclaves et supplier sa majesté de ne pas altérer ou modifier les traités pour l'abolition de cet infâme trafic, en affaiblissant les moyens que ces traités offrent aujourd'hui de prévenir ces actes de piraterie, ce qui aurait pour effet de rendre plus facile la perpétration de crimes si abominables.

Le but caché de cette motion, dit le Morning-Herald, est de jeter du blâme sur le secrétaire d'état des affaires étrangères, qui a prêté l'oreille aux ouvertures de la France pour une modification des traités de 1813 et 1833 et en même temps, d'insulter un des plus importants alliés de l'Angleterre. Il est vrai que lord Aberdeen a écouté les propositions de lord Palmerston, pour examiner de nouveau ces traités; mais lord Aberdeen, en agissant ainsi, a sauvé ces traités d'une condamnation hâtive et précipitée de la part des chambres françaises; il les a sauvés, en un mot, de l'abrogation. Il est notoire que la chambre des députés n'a pas demandé à Louis-Philippe l'abrogation de ces traités, par suite de la promesse faite par M. Guizot qu'il inviterait le gouvernement anglais à en faire la révision.

LIVERPOOL, 27 mars. — Depuis lundi, nous n'avons pas eu de nouvelle baisse sur les prix des cotons; mais le marché est encore fort lourd aujourd'hui, quoiqu'avec un peu d'amélioration comparative au marché d'hier. Les achats du commerce intérieur se bornent aux plus stricts besoins de la consommation. On a vendu aujourd'hui 3,000 balles dont 300 Amérique et 600 Surate pour la spéculation; ces dernières sortes et 300 des mêmes prises pour le commerce intérieur, étaient dans les prix de 3 5/8 à 4 1/8 d. Hier, la vente n'a été que de 1200 à 1500 balles.

Du 28 mars. — Il s'est vendu aujourd'hui 4,000 balles sans aucune variation dans les prix. Le marché est en général fort lourd. Les spéculateurs n'ont pris que 600 balles d'Amérique. Les exportateurs ont pris 400 balles Surate aux prix précédents.

### FRANCE.

PARIS, 29 mars. On lit dans le Moniteur: Aujourd'hui, 28 mars, à cinq heures un quart du matin, S. A. R. M. le prince de Saxe-Cobourg-Gotha est heureusement accouchée d'un prince, qui, d'après les ordres du roi, a reçu les prénoms de Philippe-Ferdinand-Marie-Auguste-Raphaël.

M. le baron Pasquier, chancelier de France, et M. le duc Decazes, grand référendaire, accompagnés de M. Eugène Gavoy, garde des registres de la chambre des pairs, ont été appelés au palais des Tuileries pour dresser l'acte de naissance du prince nouveau-né.

Cet acte a été dressé en présence de LL. MM. et de tous les membres de la famille royale, à l'exception de LL. AA. RR. le duc d'Aumale et le duc de Montpensier, absents pour le service du roi.

M. le maréchal duc de Dalmatie, président du conseil des ministres; M. Martin (du Nord), garde des sceaux, et M. Guizot, ministre des affaires étrangères, y assistaient.

Les témoins désignés par le roi étaient M. le baron Athlin, pair de France, lieutenant-général, aide-de-camp du roi, et M. le baron de Kœnigertz, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi de Saxe.

A cinq heures 1/2 le prince nouveau-né a été baptisé dans la chapelle des Tuileries, par Mgr. l'archevêque de Paris. Le roi et la reine ont tenu leur petit-fils sur les fonts de baptême.

— Hier, LL. MM. ont donné un grand dîner où les témoins de la naissance du prince ont été invités.

— La chambre des pairs a voté le projet de loi sur la chasse en rétablissant l'art. 29, portant exemption pour les propriétés de la couronne. On sait que la chambre des députés avait au moyen d'un amendement supprimé ce privilège de la couronne.

— M. le ministre de l'agriculture, en l'absence de M. le ministre des travaux publics, retenu à la chambre des pairs, a présenté aujourd'hui à la chambre des députés un projet de loi portant demande d'un crédit de 54 millions de francs, qui seront affectés à la construction d'une partie du chemin de fer sur la frontière d'Espagne entre Bayonne et Bordeaux.

M. le ministre a aussi demandé un crédit de 50 millions pour l'établissement d'un chemin de fer de Paris à Dijon.

— Par décision du 1<sup>er</sup> juin 1843, le gouvernement russe avait soumis la garance au même droit d'importation que les extraits de garance et d'autres substances colorantes, taxés à 5 rb. 80 c. d'argent par poud, soit 141 fr. 85 c. par 100 kilogrammes.

L'ambassade du roi à Saint-Petersbourg, ayant fait des démarches pour obtenir l'adoption d'un tarif plus modéré, une nouvelle décision, publiée par le Journal de Saint-Petersbourg, des 19 février et 20 mars, assimile la garance aux couleurs en poudre importées dans des enveloppes de papier, lesquelles sont passibles d'un droit de 2 rb. 50 c. d'argent par poud (61 fr. par 100 kilogrammes). Ainsi le droit sur la garance est réduit de plus de moitié.

Réunions dans les bureaux. La chambre des députés a examiné, aujourd'hui, dans ses bureaux, les propositions déposées aux précédentes séances, et dont nous avons publié le texte. Les députés étaient nombreux, dans leurs bureaux, dès midi. Le gouvernement n'a combattu la lecture d'aucune des propositions. On s'est d'abord occupé de la proposition de M. Garnier-Pagès, sur le remboursement des rentes 5 p. 100, avec faculté de conversion. Une même proposition fut présentée à la chambre

des députés, le 16 janvier 1840, adoptée le 23 avril par 208 voix, contre 163. Elle fut apportée à la chambre des pairs, le 9 mai, et rejetée, le 30 du même mois 1840.

Une discussion assez longue s'est élevée sur cette proposition elle s'est prolongée surtout dans le 9<sup>e</sup> bureau. M. le ministre des travaux publics, dans le 1<sup>er</sup> bureau en a approuvé le principe, mais contesté l'opportunité par le motif que l'application de la mesure serait inopportune au moment où le gouvernement paraît avoir à contracter un emprunt déjà autorisé par une loi précédente. M. le ministre de l'intérieur dans le 4<sup>e</sup> bureau a déclaré qu'il combattait la proposition à la tribune, comme intempestive. M. le ministre des finances dans le 8<sup>e</sup> bureau, ne s'est pas opposé à la lecture, mais s'est prononcé formellement contre la mesure proposée. M. le ministre de l'agriculture et du commerce, dans le 7<sup>e</sup> bureau, a appuyé la lecture en se fondant sur ce qu'une discussion ferait connaître l'opinion de la chambre. MM. Guin et Vivien ont combattu la lecture par le motif que l'initiative devait partir de la commission du budget ou du gouvernement lui-même, et ont voté contre. M. de Buffière membre de la commission du budget a appuyé cette opinion dans le 1<sup>er</sup> bureau, par le motif que cette proposition a été unanimement rejetée par la commission du budget comme inopportune. Quant au vœu que cette commission pourrait émettre sur la réalisation plus ou moins éloignée de la conversion, toute discussion a été ajournée jusqu'au moment où le ministre des finances aura été entendu. La lecture a été rejetée par la totalité des voix moins 5 ou 6. Elle a été également repoussée dans le 9<sup>e</sup> bureau par 15 voix contre 13. Le 7 autres bureaux l'ont autorisée à une grande majorité.

Les bureaux ont ensuite discuté la proposition de six membres sur le règlement hiérarchique des fonctions publiques. Le gouvernement en a appuyé la lecture. M. le ministre de l'intérieur dans le 4<sup>e</sup> bureau, a déclaré qu'il acceptait et fonde la proposition; qu'il avait déjà adopté, dans son département, des réglemens tendant au même but. Plusieurs membres, l'honorable M. Denis surtout, ont combattu la lecture par le motif que la proposition leur a semblé porter atteinte à la prérogative royale. Les auteurs de la proposition l'ont développée dans leurs bureaux respectifs, en reconnaissant qu'elle pouvait offrir quelques inconvénients dans sa forme mais qu'elle renfermait les éléments d'un bon principe à discuter; qu'elle n'était que le développement ou l'application des principes consacrés dans les administrations de l'armée, de l'enregistrement et des domaines ainsi que des douanes. Ils ont, du reste, déclaré qu'ils laissaient au gouvernement la faculté de déterminer les exceptions.

Plusieurs membres ont saisi cette occasion de signaler l'arbitraire laissé aux préfets dans les nominations des percepteurs et l'arbitraire trop étendu qui régnait dans l'administration des postes sur le choix et l'avancement des employés.

La proposition a surtout été discutée dans le 9<sup>e</sup> bureau; M. Laurence l'a combattue par le motif que, selon lui, il n'y a de désordre dans la nomination des employés que dans les postes. M. de Salvandy a défendu cette administration et son directeur général des attaques de plusieurs membres. Il craint que les auteurs de la proposition n'aient fait sans le vouloir un acte périlleux, qui porte atteinte à la prérogative royale. M. Odilon Barrot a répondu longuement à M. de Salvandy. Tous les bureaux ont autorisé la lecture de la proposition relative aux fonctionnaires publics.

### BELGIQUE.

BRUXELLES, le 30 mars. Dans sa séance de ce jour, la chambre des représentants a adopté par 88 voix contre une (celle de M. Osy) l'amendement de M. Cogels, portant que le mode de nomination qui sera arrêté par la chambre ne sera que provisoire et pour quatre ans. — Il y a eu une abstention, celle de M. Cassiau.

Avant le vote, M. le ministre de l'intérieur a déclaré que lors même que le provisoire serait admis, le gouvernement voterait contre l'intervention des chambres.

La chambre a ensuite voté sur cette question de principe: Remettra-t-on au gouvernement la nomination des membres du jury d'examen?

42 voix se prononcent pour et 49 contre. Un membre s'est abstenu.

La seconde question à mettre aux voix était celle de savoir si l'on maintiendrait l'intervention des chambres dans la formation du jury.

Cette question a été résolue affirmativement par 49 voix contre 40. Toute la gauche et le ministère ont voté contre.

Enfin l'honorable M. Delfosse demande par disposition additionnelle que la loi ancienne, quant aux matières d'examen, soit dans l'intérêt des élèves, prorogée jusqu'à la fin de la 2<sup>e</sup> session de 1845.

Cette proposition, quoique fortement combattue par M. Nothomb, est mise aux voix et adoptée par une grande majorité.

La chambre décide ensuite, que vu l'urgence, il sera procédé séance tenante, sur l'ensemble du projet de la section centrale quoiqu'il ne soit qu'un amendement au projet du gouvernement.

L'ensemble du projet de la section centrale est adopté par 56 voix contre 33. Toute la gauche vote contre, M. Nothomb et ses collègues votent pour.

— On nous informe qu'une sorte de mutinerie a éclaté avant-hier au dépôt provincial de mendicité de la Cambre, et que malgré la fermeté déployée par le directeur de cet établissement, plusieurs rélus en sont venus aux mains avec les agents de la force publique; quelques-uns d'entre eux ont été arrêtés. On assure que les scènes de désordre ont eu pour cause le refus de la mise en liberté d'un détenu. De plus amples détails nous manquent pour le moment.

## VARIÉTÉS.

### PASSAGE DE LA BÉRÉSINA.

Les 26, 27, 28 et 29 novembre 1812. (1)

Rien ne saurait offrir plus d'intérêt que les documents authentiques qui servent à compléter l'histoire de la campagne de

(1) La communication de ce document est due à M. le baron Denis, ancien inspecteur aux revues; l'original a été déposé par lui aux archives du ministère de la guerre, à Paris.

